

Commune mixte de **Val Terbi**



Vermes – Montsevelier – Vicques

Conseil général du 24 septembre 2013

Rapport n° 4 du Conseil communal

5. Délibération et approbation du règlement des digues de la Commune mixte de Val Terbi

A la suite des inondations de 2006 et 2007, un grand projet de revitalisation et de protection contre les crues de la Scheulte et de ses affluents a été initié en collaboration avec la Corporation des digues de Courroux. Il a été finalisé puis approuvé par le canton en 2012 et 2013. Ce « projet Scheulte » est maintenant en phase de réalisation ; afin de le poursuivre et pour assurer l'entretien des berges, un financement est nécessaire.

Ce financement passe par la lecture et l'adoption d'un règlement des digues tel qu'il vous a été fourni. Il a été élaboré et rédigé par Monsieur Denis Moritz — ancien collaborateur pendant de nombreuses années à l'office de l'environnement et conducteur du projet — en collaboration avec l'Office de l'environnement et le service juridique du canton. Il reprend pour une très grande part déjà, les termes de la future Loi sur les eaux qui sera présentée au Parlement.

En plus de réglementer les dispositions concernant l'aménagement, l'exploitation et l'organisation d'une politique concertée des cours d'eau au niveau communal, intercommunal et cantonal, il est basé sur un mode de financement solidaire où ce ne sont pas uniquement les propriétaires riverains qui devront s'acquitter de cette taxe mais bien l'ensemble des propriétaires qui ont intérêt à ce que les biens publics et privés soient protégés et la sécurité de leurs concitoyens assurée.

Ce règlement a reçu l'aval du conseil communal qui voit en lui un instrument qui permettra aux autorités de promouvoir une vision à long terme de la gestion des cours d'eau du territoire communal et d'en assurer l'entretien.

6. Ratification des dépassements budgétaires et approbation des comptes de l'exercice 2012 des communes mixtes de Montsevelier, Vermes et Vicques

Comptes 2012

Ces comptes sont les derniers des trois communes fusionnées; ils ont été contrôlés et approuvés par les anciennes commissions des finances et ratifiés par le Conseil communal lors de sa séance du 2 juillet 2013.

Pour rappel, les budgets 2012 des trois anciennes communes tablaient sur un déficit cumulé de 220'000 francs.

Résultat des comptes de fonctionnement par commune municipale

- Montsevelier

Les comptes bouclent avec un déficit de 82'000 francs (2'000 francs de bénéfice prévu au budget).

Principales explications :

- Augmentation des salaires des employés communaux pour les aligner sur la pratique des autres communes fusionnées.
- 0220.314.01 Facture pour « la rue des Obermattes » qui était prévue en 2011 (28'000 francs)
- 0330.318.01 : 14'500 francs pour assainissement stand, subvention identique à recevoir
- 12'000 francs de plus pour l'amortissement du patrimoine administratif

En conclusion, ce résultat négatif est en grande partie imputable à des investissements supplémentaires à charge du compte de fonctionnement ou à des amortissements supplémentaires.

- Vermes

Les comptes bouclent avec un déficit de 100'000 francs (81'000 francs de déficit prévu au budget).

Eléments à noter :

- 0112.300.00 Pas de commission spéciale, une économie de 12'000 francs par rapport au budget
- 0205.314.01 Réparation de lampadaires, + 11'000 par rapport au budget (dépassement budgétaire)
- 0820.330.00 et 0820.331.00 Dépréciations modifiées pour un total de 70'000 contre 90'000 au budget
- 0820.331.03 Amortissement du reliquat de la dette due à l'hôpital 30'000 contre 7'000 au budget (suggestion du comité issu de la fusion des 3 villages)
- 0850.423.00 Rendement de la carrière : 54'000 francs de moins que le budget (estimation trop optimiste)

- Vicques

Les comptes bouclent avec un déficit de 484'450.- francs (141'000 francs de déficit prévu au budget).

***Remarque importante : Le déficit final est principalement imputable à deux dépréciations extraordinaires, purement comptables, qui péjorent le résultat d'environ 750'000 francs. Il est important de noter que ces écritures n'ont aucune incidence sur les liquidités réelles de la commune.** Ces deux opérations qui sont comptabilisées au point 0820.331.01 du compte de fonctionnement sont les suivantes :

1) amortissement unique de 404'000 afin d'amortir entièrement l'actif au point 164.01 du bilan qui se nommait « subventionnement communal sur remaniement parcellaire ». En effet, cet élément n'avait plus de raison d'exister à l'actif du bilan, car il ne correspond à aucun objet appartenant à la commune, il aurait dû être amorti depuis longtemps

2) amortissement unique de 350'000 afin d'amortir entièrement l'actif au point 153.01 du bilan qui se nommait « hôpital régional Delémont, dette communale ». Les hôpitaux étant actuellement entièrement en main cantonale, la commune ne peut plus avoir cet actif au bilan.

La commission des finances de Vicques, lors du contrôle annuel, a vivement recommandé au Conseil communal (CC) de procéder aux opérations comptables décrites ci-dessus. Le CC dans sa séance du 2 juillet 2013 a décidé de suivre cette recommandation pour les raisons suivantes :

- Effectuer ces opérations en 2012 permet à la commune de Val Terbi de partir avec un bilan assaini
- Ces opérations issues d'un manque d'amortissement comptable de la commune de Vicques, il est logique de les lui imputer, avant fusion
- Malgré ces écritures, la fortune au bilan de la commune fusionnée dépassera le million
- Le bon résultat financier de Vicques en 2012 (le bénéfice virtuel –sans ces opérations purement comptables – de 250'000 francs laisse une bonne marge de manœuvre pour amortir)

Résumé comptable	Budget 2012	Comptes 2012 avant amortissement extraordinaire	Comptes 2012 résultat final avec amortissement extraordinaire de 750'000
Commune de Vicques	Déficit 142'000 francs	Bénéfice 250'000 francs	Déficit 485'000 francs

Eléments à noter :

- 0820 Amortissements de 1,04 million contre 271'000 au budget (769'000 de plus que prévu, voir ci-dessus)
- 0865.424.01 Vente d'un terrain en zone industrielle (+25'000)
- 0865.429.01 Reprise des eaux claires par le SEVT : +88'000
- 0910 Rentrées fiscales en hausse, y compris PM en hausse de 50'000 par rapport au budget
- 0920.403.01 Impôt sur les gains en capital, en augmentation de 66'000 par rapport au budget
- 1100.318.01 Frais d'élimination de la déchetterie en forte hausse (+40'000 francs)

Résumé des résultats comptables des 3 villages

	Budget 2012	Comptes 2012	Comptes 2012 sans amort. extraordinaires
Montsevelier	+2'000	-82'000	-82'000
Vermes	-81'000	-100'000	-100'000
Vicques	-141'000	-484'000	+250'000
Val Terbi	-220'000	-666'000	+68'000

Le tableau ci-dessus permet de voir que la compilation des résultats 2012 laisse apparaître un déficit total de 666'000 francs.

Cependant, la santé financière de la commune fusionnée se lit dans la troisième colonne, sans les opérations comptables uniques de 2012 pour Vicques. Ce léger bénéfice virtuel de 68'000 francs, principalement imputable à une augmentation de l'imposition à Vicques est un résultat encourageant pour notre nouvelle commune.

Bilans communaux

- Les communes de Montsevelier et Vermes terminent leur existence avec des fortunes respectives de 382'000 francs et 711'000 francs
- Par-contre, la commune de Vicques, suite aux amortissements extraordinaires, termine avec un découvert au bilan de 60'000 francs
- La situation au premier janvier, bilans « fusionnés » laisse donc apparaître une fortune appréciable de 1,33 million pour Val Terbi

Dettes communales

Commune	Endettement brut (PA et PF)	Endettement services communaux
Montsevelier	1'193'495.-	0.-
Vermes	1'719'848.-	-233'193.-
Vicques	13'495'000.-	1'475'000
Totaux	16'408'343.-	1'2'41'800.-

En complément, suite aux nombreux remboursements opérés début 2013*, la situation a passablement évolué et un état au 13 août 2013 laisse apparaître une somme totale de 12'737'000 francs pour les emprunts bancaires et des liquidités confortables d'environ 1 demi-million de francs. **utilisation d'une partie des liquidités et de la moitié de l'allocation de fusion.*

Bourgeoisies

- Montsevelier : le compte de fonctionnement boucle avec un bénéfice de 5'000 francs (+ 4'000 au budget)
- Vermes : le compte de fonctionnement boucle à l'équilibre (déficit de 11'000 francs prévu au budget)
- Vicques : le compte de fonctionnement boucle avec un bénéfice de 46'000 francs (budget : +74'000). A noter au point 0825.414.01 des dépenses non budgétées pour l'entretien des fermes (+46'000 par rapport au budget) et la vente de terrains en Pesse sur la Fenatte pour 115'000 francs

Commentaire

Le résultat très négatif issu d'opérations comptables ne doit pas cacher la réalité financière de la commune fusionnée que l'on peut raisonnablement qualifier de satisfaisant. Les défis financiers abordés lors du budget 2013 sont toujours présents (charges cantonales en hausse et surtout imposition plus basse des couples mariés dès 2014). Cependant, ces comptes 2013, meilleurs que budgétés –hors éléments comptables- sont encourageants pour notre nouvelle entité qui doit s'appuyer sur un résultat meilleur qu'escompté et s'atteler à le pérenniser.

En conséquence, le Conseil communal vous invite à accepter les comptes 2013 des 3 anciennes communes et à ratifier les dépassements budgétaires.

Annexes : comptes détaillés et listes des dépassements budgétaires à ratifier

7. Nomination des commissions permanentes de la Commune mixte de Val Terbi

Conformément aux dispositions légales arrêtées, les commissions permanentes sont nommées par le Conseil général pour la durée de la législature, en veillant à assurer au sein de celles-ci, une juste représentation des composantes de la population et des localités.

Le Conseil communal a engagé le processus de recrutement des candidats en faisant appel au concours des groupements et partis politiques locaux. Les candidatures recueillies figurent sur un document séparé.

Val Terbi, le 4 septembre 2013

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Michel Brahier
Président

Catherine Marquis
Secrétaire